DELIBERATION N° 2016/429

Habilitant le maire à signer un contrat de prestation de service et ses éventuels avenants pour l'organisation de la Fête de la Ville édition 2017

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 7 décembre 2016,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2016/408 du 7 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017 de la Ville de Dumbéa.

VU la note explicative de synthèse n° 2016/106 du 11 octobre 2016,

La réunion conjointe des commissions municipales intitulées « sport-culture-animations-vie associative » et « éducation-jeunesse », entendue en séance du 23 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1 /

D'habiliter le maire à signer le contrat de prestation de service relatif à l'organisation de la Fête de la Ville édition 2017, ainsi que ses éventuels avenants, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique dudit contrat.

ARTICLE 2 /

La dépense correspondante d'un montant de 2.500.000 F maximum est imputée au budget de la Ville de Dumbéa, exercice 2017, section de fonctionnement, chapitre 11, article 6232 « fêtes et cérémonies ».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 /

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 7 DECEMBRE 2016

Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération A Dumbéa, le Le Maire, **Georges Naturel**

DESTINATAIRES:

S.G **AFFICHAGE** SERVICE DES FINANCES **INTERESSE** TRESORIER PROVINCE SUD POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 7 DECEMBRE 2016

Le Maire Wature Georges Le Maire